



Protocole d'accord relatif au renforcement du Pacte pour l'avenir de la Guyane

Entre :

L'État, représentée par Madame Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, chargée des relations internationales sur le climat, présidente de la COP 21,

d'une part,

et :

La Collectivité territoriale de Guyane, représentée par son Président Monsieur Rodolphe Alexandre

d'autre part.

Considérant que :

Le projet de Pacte pour l'avenir de la Guyane constitue un socle d'acquis pour franchir une étape importante dans la construction d'une stratégie de rattrapage et de développement pour la Guyane, et doit donc faire l'objet de nouvelles discussions afin de parvenir à un texte qui puisse être signé dans les prochaines semaines ;

Le décret d'approbation de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) de Guyane, établie par l'Etat et la Collectivité territoriale de Guyane, est signé ce jour par la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, marquant la volonté conjointe de conduire la Guyane sur la voie du développement durable et de la transition énergétique ; les travaux de révision de la PPE pour préparer sa deuxième période (2018-2023) débuteront dès son adoption et s'achèveront d'ici 2018 ;

S'accordent sur les points suivants :

- Trois projets biomasse sont en cours de développement en Guyane : Voltalia (5 MW), Albioma (5MW) et Abiodis (3 MW) : ils s'inscrivent dans l'objectif de la PPE d'accroître la production d'énergie à partir de biomasse et vont faire l'objet d'une instruction accélérée par la Commission de régulation de l'énergie en vue de déterminer le tarif d'achat de l'électricité dont ils peuvent bénéficier ;
- Conformément à la PPE, les aides pour l'électrification des sites isolés (communes de l'intérieur) vont être augmentées ;
- L'Etat cèdera sur le domaine privé de l'Etat en Guyane de 200 000 hectares dont 100 000 hectares à la Collectivité territoriale, à la demande des élus de Guyane, afin de pouvoir y développer des projets ;
- L'Etat transférera à la Collectivité territoriale de Guyane 60 M€ pour la construction de deux collèges et d'un lycée ;

- Un moratoire d'un an sera mis en place sur les dépenses de Revenu de Solidarité Active de la Collectivité Territoriale de Guyane, afin de lui permettre de dégager de la trésorerie : les dépenses correspondantes seront assurées par la Caisse d'Allocation Familiale ;
- Le Plan hospitalier sera déposé devant le « COPERMO » le 28 mars afin de redresser la trésorerie du centre hospitalier de Cayenne ; il pourra faire l'objet d'une clause de revoyure ultérieure ; les fonds dégagés seront fléchés vers les entreprises locales ;
- Une mission de l'inspection sera diligentée auprès de la Croix Rouge française pour rechercher des alternatives au plan actuel de cession du centre hospitalier de Kourou ;
- Les procédures pour la mise en paiement par l'Agence des Services et de Paiement (ASP) du FEAMP et du FEADER en Guyane vont être accélérées et simplifiées, pour assurer un versement rapide des fonds ;
- Route Cayenne-Kourou : Les engagements budgétaires pour le doublement du Pont du Larivot seront inscrits par avenant au Contrat de Plan Etat / Collectivité territoriale de Guyane, avec une première tranche de crédits de paiement de 50 M€. En outre, les consultations relatives aux travaux de doublement du Pont et de la RN1 entre Cayenne et Macouria vont être lancées ;
- Dans le cadre du Contrat de Plan Etat / Collectivité territoriale de Guyane, un poste d'inspection frontalière sera construit, afin de faciliter les exportations et le développement du cabotage ; dans ce même cadre, l'Etat et la CTG, en lien avec la communauté de communes de l'Ouest guyanais, étudieront le développement d'un port dans l'Ouest ;
- L'Etat engagera la construction du nouvel hôtel de Police de Cayenne : les travaux débuteront en 2018 ;
- Un scanner sera installé à l'aéroport de Cayenne dans le cadre des actions de lutte contre le trafic de drogue ;
- Ces dispositions seront intégrées dans une version renforcée du projet de Pacte pour l'avenir de la Guyane, en vue de sa signature dans les prochaines semaines ;
- A l'initiative de la Collectivité territoriale seront lancées dans les prochaines semaines des travaux de détermination d'un plan de développement de la Guyane à court, moyen et long terme.

Fait en 2 exemplaires originaux,

A Cayenne, le 17 mars 2017

Pour le Gouvernement de la République
française,

La Ministre de l'Environnement, de l'Energie
de la Mer, chargée des relations
internationales
sur le climat


Ségolène ROYAL

Pour la Collectivité territoriale de
Guyane,

Le Président


Rodolphe ALEXANDRE